



RETABLISSONS LA VERITE !

En tant que membres du CHSCT de Nancy nous tenons à rétablir la vérité suite aux écrits du SNB dans son dernier tract s'attribuant le mérite d'une prime aux DIA multi-sites dont il ne voulait pas.

Dans sa dernière communication relative au Comité d'Etablissement Régional le SNB écrit avoir obtenu dans un groupe de notre DR une prime aux DIA multi-sites.

Cette information est largement déformée.

Tout d'abord il s'agit non pas de l'intervention de Délégués du Personnel, de représentants syndicaux du SNB ou du Comité d'Etablissement mais d'une demande formulée lors d'une consultation du CHSCT de Nancy.

La demande du secrétaire (SNB) du CHSCT ne portait pas sur une prime mais sur une surcote du DIA (ex de niveau II en III ou de III en IV) générant une **surprime hypothétique** de l'ordre de 500 €.

La Direction refusant de créer un précédent en DRE a proposé une mesure financière compensatoire de cet ordre.

C'est le CHSCT dans son ensemble et plus particulièrement ses membres CFDT et CFTC qui ont voté pour le choix d'une prime annuelle proche de 500 € plutôt que la proposition du SNB conduisant à une surprime hypothétique de ce montant. Et c'est lors du débat précédant le vote que le secrétaire SNB s'est rallié à la position des membres issus de la CFDT et de la CFTC...

... et qui maintenant vient s'en attribuer le mérite au mépris de la vérité et de la moindre honnêteté.

Nous, membres du CHS-CT de Nancy, revendiquons le droit et le devoir de travailler pour l'ensemble de nos collègues en dehors de tout prosélytisme syndical et appelons le SNB à respecter cette déontologie, pour ne pas parler des textes juridiques qui s'imposent à cette instance.

Serge BOUNAIX pour la CFDT

Diana BRAJEVIC pour la CFTC